



FORMATION FÉDÉRALE 2017-2018

Formation au Brevet Fédéral 2^{ème} degré (BF2)

ENTRAINEUR option lutte ou disciplines associées (DA)

C'est une formation nationale dispensée dans 3 centres nationaux (Paris, Dijon, Montauban) qui s'adresse aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- être licencié à la FFL dans la discipline dans laquelle le BF2 est visé,
- avoir 18 ans au moins,
- être titulaire du brevet fédéral 1^{er} degré (BF1) d'animateur dans l'option (lutte, grappling ou sambo) choisie à la clôture de l'inscription.
- être titulaire de la maîtrise marron ou équivalent pour les disciplines associées à la clôture de l'inscription et pouvoir obtenir la maîtrise noire ou équivalent pour les DA avant l'examen du BF2.

OBJET DE LA FORMATION

C'est une formation qui a pour objectifs d'acquérir les compétences nécessaires pour entraîner un groupe de compétiteurs de niveau, au minimum, régional et d'obtenir le brevet fédéral 2^{ème} degré (BF2) entraîneur lutte ou disciplines associées dans une des options suivantes : lutte, sambo ou grappling, conformément au texte fédéral en vigueur.

ORGANISATION DE LA FORMATION

C'est une formation en alternance de 200 heures qui comprend :

- 50 heures en centre de formation (4 stages sur 4 week-ends) pour acquérir les trois UC du référentiel de compétences mentionné dans le texte du BF2.
- 50 heures en club conventionné pour acquérir les compétences technico-tactiques requises («maîtrise» noire ou équivalent dans les disciplines associées). Le stagiaire sera suivi par un tuteur identifié au préalable.
- 100 heures de stage en club conventionné dont 70 heures de stage pédagogique + 30 heures de suivi en compétition. Le stagiaire sera suivi par un tuteur identifié au préalable.

LE COÛT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques : 450,00 € pour les hommes
1,00 € pour les femmes (cf. plan fédéral de féminisation)

Hébergement et restauration à la charge du stagiaire.

INSCRIPTION

Dossier d'inscription + convention de stage (en téléchargement sur le site de la fédération française de lutte), à compléter et à retourner à la FFL avant le 11 décembre 2017.

LES CONTENUS DE FORMATION

	Un référentiel de compétences organisé en 3 UC
UC 1	EC de concevoir un projet d'entraînement en lutte ou dans une discipline associée
UC 2	EC de mettre en œuvre un projet d'entraînement en lutte ou dans une discipline associée
UC 3	EC de participer au fonctionnement et au développement du club

Contenus détaillés par UC

UC 1	EC de concevoir un projet d'entraînement en lutte ou dans une discipline associée	15h
UC 1.1	EC d'analyser le combat et la compétition de lutte ou d'une DA L'analyse du combat et de la compétition dans la discipline Les qualités technico-tactiques et physiques requises et à développer	3
UC 1.2	EC de prendre en compte les caractéristiques et les attentes des publics concernés Les caractéristiques des publics concernés par l'entraînement (âge, niveau de motivation, ...)	2
UC 1.3	EC d'évaluer un niveau de performance, en utilisant des outils adaptés, pour déterminer des objectifs L'évaluation d'une performance dans la discipline (les outils d'évaluation) La détermination d'un objectif adapté, sa déclinaison.	4
UC 1.4	EC de programmer et de planifier l'ensemble des préparations pour atteindre ces objectifs Les contenus de l'entraînement. Les programmes fédéraux. La programmation et la planification de l'entraînement dans la discipline	3
UC 1.5	EC de construire une séance d'entraînement pertinente Le déroulement d'une séance d'entraînement en fonction des objectifs fixés et du contexte. Les exercices et les situations à mettre en œuvre.	3

UC 2	EC de mettre en œuvre un projet d'entraînement en lutte ou dans une discipline associée	20h
UC 2.1	EC de présenter et mettre en place une situation d'entraînement en utilisant la terminologie officielle La situation d'entraînement (objectif, buts, critères de réussites) Les exercices et situations associées	4
UC 2.2	EC de gérer des différences de niveau de pratique et de performance dans des situations d'entraînement La gestion de l'hétérogénéité à l'entraînement (différentes catégories d'âge, différents styles, différents niveaux). Les méthodes.	4
UC 2.3	EC d'évaluer la qualité de réalisation du lutteur et de proposer des corrections L'évaluation des réalisations du pratiquant, les corrections éventuelles (les problèmes techniques et tactiques)	4
UC 2.4	EC de motiver les pratiquants par ses interventions Le comportement, l'attitude, les types d'intervention de l'entraîneur pour motiver les pratiquants	4
UC 2.5	EC de suivre un ou plusieurs pratiquants en compétition Le suivi des pratiquants en compétition. Le rôle du « coach » avant, pendant et après la compétition.	4

UC 3	EC de participer au fonctionnement et au développement du club	15h
UC 3.1	EC de comprendre le fonctionnement du club Le fonctionnement du club (le comité directeur ou conseil d'administration, l'assemblée générale, les entraîneurs, les séances, ...).	3
UC 3.2	EC d'identifier les relations entre le club et ses différents partenaires Les partenaires du club (partenaires institutionnels et privés).	3
UC 3.3	EC d'élaborer un outil de communication qui présente les activités du club La promotion du club et des activités du club (élaboration d'un outil de communication).	3
UC 3.4	EC d'utiliser les dispositifs fédéraux d'aide au développement des clubs La politique fédérale en matière de développement (l'utilisation des dispositifs fédéraux au sein du club)	2
UC 3.5	EC de jouer un rôle dans l'organisation d'une compétition L'organisation d'une compétition (le budget, les partenaires, l'organisation de la salle, les rôles et tâches de chacun, la promotion, ...).	2
UC 3.6	EC d'utiliser les outils et dispositifs fédéraux de transmission des valeurs éducatives et citoyennes et de lutte contre les discriminations ainsi que les outils d'information et de sensibilisation du ministère.	2

RUBAN PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

20-21 janvier 2018	3 semaines	10-11 février 2018	4 semaines
Stage 1 Dijon / Paris / Montauban	Stage club Suivi compétition Acquisition maîtrise noire	Stage 2 Dijon / Paris / Montauban	Stage club Suivi compétition Acquisition maîtrise noire
12,5 heures	10 heures (stage+suivi) 10 heures (maîtrise)	12,5 heures	15 heures (stage+suivi) 10 heures (maîtrise)

10-11 mars 2018	6 semaines	21-22 avril 2018	4 semaines	19 et/ou 20 mai 2018
Stage 3 Dijon / Paris / Montauban	Stage club Suivi compétition Acquisition maîtrise noire	Stage 4 Dijon / Paris / Montauban	Stage club Suivi compétition Acquisition maîtrise noire	Examen Dijon / Paris / Montauban
12,5 heures	30 heures (stage+suivi) 20 heures (maîtrise)	12,5 heures	15 heures (stage+suivi) 10 heures (maîtrise)	

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

STAGE DE FORMATION 1 – 20/21 janvier 2018

Présentation de la formation (Texte BF2, calendrier, programme prévisionnel, le stage en structure, fonctionnement, attentes, ...).

Point sur les dossiers d'inscription.

Le rôle et les missions de l'entraîneur.

Retour sur l'analyse technico-tactique de l'activité et sur la terminologie fédérale.

UC 1.1 : EC d'analyser le combat et la compétition de lutte ou d'une DA

UC 2.1 : EC de présenter et mettre en place une situation d'entraînement en utilisant la terminologie officielle

UC 2.3 : EC d'évaluer la qualité de réalisation du lutteur et de proposer des corrections

UC 3.1 : EC de comprendre le fonctionnement du club

UC 3.2 : EC d'identifier les relations entre le club et ses différents partenaires

STAGE DE FORMATION 2 - 10/11 février 2018

Retour sur les thèmes abordés au stage précédent

Le stage en club (situation intermédiaire)

Le point sur l'élaboration du rapport de stage

UC 1.2 : EC de prendre en compte les caractéristiques et les attentes des publics concernés

UC 1.3 : EC d'évaluer un niveau de performance, en utilisant des outils adaptés, pour déterminer des objectifs

UC 1.4 : EC de programmer et de planifier l'ensemble des préparations pour atteindre les objectifs

UC 1.5 : EC de construire une séance d'entraînement pertinente

STAGE DE FORMATION 3 - 10/11 mars 2018

Retour sur les thèmes abordés au stage précédent

Le stage en club (situation intermédiaire)

Le point sur l'élaboration du rapport de stage

UC 2.5 : EC de suivre un ou plusieurs pratiquants en compétition

UC 3.3 : EC d'élaborer un outil de communication qui présente les activités du club

UC 3.5 : EC de jouer un rôle dans l'organisation d'une compétition

STAGE DE FORMATION 4 – 21/22 avril 2018

Retour sur les thèmes abordés au stage précédent

Le stage en club (situation intermédiaire)

Le point sur l'élaboration du rapport de stage

UC 2.2 : EC de gérer des différences de niveau de pratique et de performance dans des situations d'entraînement

UC 2.4 : EC de motiver les pratiquants par ses interventions

UC 3.4 : EC d'utiliser les dispositifs fédéraux d'aide au développement des clubs

UC 3.6 : EC d'utiliser les outils et dispositifs fédéraux de transmission des valeurs éducatives et citoyennes et de lutte contre les discriminations.

LE STAGE EN CLUB CONVENTIONNÉ

- Suivi assuré par un tuteur (ou conseiller pédagogique) possédant, au moins, un BF2 ou un diplôme d'état en lutte ou dans une DA.
- Stage cadré par une convention FFL/structure (club).
- 70 heures de pratique en situation d'entraîneur (face à face pédagogique + préparation + bilan).
- 30 heures de suivi des lutteurs en compétition.
- Il doit se réaliser sur une durée maximale de 17 semaines (entre le 1^{er} stage en centre de formation et l'examen).

Rôle du tuteur (conseiller de stage) :

- Il s'assure que le stagiaire respecte ses engagements (durée du stage, présence).
- Il fixe, avec le stagiaire, le calendrier des interventions en respectant le calendrier de la formation.
- Il conseille et corrige le stagiaire dans ses interventions, préparations et bilans.
- Il conseille le stagiaire dans l'élaboration de son rapport de stage.
- Il s'engage à informer le responsable de la formation en cas de problème.
- Il complète la fiche-bilan de suivi du stagiaire qui sera insérée dans le rapport de stage.

LE SUIVI DE L'INVESTISSEMENT

Un dispositif de suivi est mis en place afin d'accompagner les stagiaires dans l'élaboration de leur rapport de stage :

- Le rapport de stage doit être élaboré par étapes.
 - L'avancée travaux sera évaluée à quatre reprises (la dernière correspondant à l'examen).
 - Les travaux à réaliser sont fixés au terme de chaque stage de formation par le responsable du centre de formation. Ils sont en lien avec les contenus abordés.
 - Les travaux sont à retourner, par email, au responsable de formation, dans la semaine qui précède le stage de formation.
 - L'évaluation par étape est réalisée de la manière suivante :
 - Travail effectué et contenu satisfaisant : **vert**
 - Travail effectué et contenu à améliorer : **orange**
 - Travail effectué mais très insuffisant : **rouge**
 - Travail non effectué : **violet**
- ⇒ 2 violets = le stagiaire ne peut pas se présenter à l'examen
⇒ 2 rouges = 1 violet

L'EXAMEN

- Il se déroulera le 19 et/ou 20 mai 2018 (à préciser selon le nombre de candidats) au sein du centre national de formation du candidat.
- Les personnes qui ont échoué aux examens des années précédentes (et qui ont donc déjà suivi la formation BF2 entraîneur) peuvent se présenter en candidat libre.
- Il est fixé par le texte du BF2 option lutte ou disciplines associées en vigueur. L'évaluation est constituée de deux parties :
 - Elaboration (préparation 1 heure) et mise en œuvre (20 minutes) d'une séance d'entraînement, dans l'option choisie lors de l'inscription, suivie d'un oral de 30 minutes sur la base de la production pédagogique du stagiaire.
 - D'un oral de 30 minutes sur la base du rapport de stage en club conventionné élargi ensuite aux thèmes abordés pendant la formation. Le jury évalue la qualité du rapport de stage et la pertinence des réponses lors de l'entretien.
- Session de rattrapage : pour les candidats qui ont échoué à l'examen (en obtenant une note moyenne entre 8/20 et 10/20), comme prévu dans ce cas là, un complément de formation, un accompagnement individualisé et un examen de rattrapage seront proposés au cas par cas.
- Les étudiants STAPS qui suivent un cursus de formation en lutte ou dans une DA dans le cadre de leurs études pourront se présenter à l'examen si ce cursus fait l'objet d'une convention entre la FFL et l'université.